



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.59**

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-24977- DE-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET** : RESTAURATION MUNICIPALE : FOURNITURE DE REPAS ET GOUTERS A DESTINATION DES CENTRES D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AIXOIS. ADOPTION DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENCAISSEMENT DES RECETTES.

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEvesa, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

M. Yannick DECARA, M. Jean-Christophe GROSSI, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Dahbia BENNOUR donne lecture du rapport ci-joint.



12.01

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Jeunesse et Vie Etudiante

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 28/01/13

JM

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Dahbia BENNOUR

**Nomenclature** : 7.10 Divers

**Politique Publique** : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

**OBJET** : RESTAURATION MUNICIPALE : FOURNITURE DE REPAS ET GOUTERS A DESTINATION DES CENTRES D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AIXOIS. ADOPTION DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENCAISSEMENT DES RECETTES. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Afin d'améliorer le fonctionnement des Accueils de Loisirs sans Hébergement aixois (A.L.S.H.), qui reçoivent les enfants durant les mercredis et vacances scolaires, un service de restauration, développé par la Direction de la Restauration Municipale, a été mis en place.

L'objectif est de servir aux enfants fréquentant ces centres, des repas et des goûters équilibrés à tarif abordable, dont la préparation intègre 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, dont le pain.

Les A.L.S.H qui bénéficient de cette prestation sont : Les Floralies (*géré par le C.P.C.V.*), Couteron (*géré par les Eclaireuses et Eclaireurs de France*), La Provence, La Grande Bastide et Le Château de l'Horloge.

Il est, aujourd'hui, proposé d'étendre ce service aux A.L.S.H suivants :

- I. JABIR,
- II. DAUDET (*géré par le centre social Marie-Louise Davin*).

Pour l'année 2013, le prix de la prestation (repas et goûters) facturé aux gestionnaires des A.L.S.H est fixé à 4,29 € (*quatre euros et vingt neuf cents*).

<b>TARIFICATION</b>		
<b>ANNEE</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>COUT</b>	4,29 €	4,29 €

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ADOPTER** ce dispositif,

**AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à encaisser le produit de ces facturations sur la ligne de recette budgétaire **92422 70688 1703** de la Direction de la Jeunesse et de la Vie Etudiante.

**2013.59 - RESTAURATION MUNICIPALE : FOURNITURE DE REPAS ET GOUTERS  
A DESTINATION DES CENTRES D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT  
AIXOIS. ADOPTION DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ET D'ENCAISSEMENT  
DES RECETTES.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 2</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

Mme Christine BERNARD, Mme Sophie JOISSAINS

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**